Entretien du ruisseau

Publié le : Dimanche 16 Avril 2023 14:33
Clics : 5294

La gestion du ruisseau est du ressort des propriétaires riverains, qui doivent entretenir les berges a minima. Toutefois, la compétence de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (GEMAPI) a été transférée au Syndicat de Rivière SYMAR Val d'Ariège, pour le compte de la Communauté de Communes. La préfecture de l'Ariège a publié un guide d'entretien des cours d'eau, consultable sur le site du SYMAR => https://www.symarvalariege.fr/publications_fr.html

Les évènements climatiques de grande ampleur se répétant ces 15 dernières années, la municipalité ambitionne d'organiser une réunion d'information et de sensibilisation de tous au sujet de l'entretien du ruisseau. Le SYMAR sera sollicité en ce sens prochainement.

Phoca PDF